

Intervention concernant le postulat de Madame Perinne Ziegler - Pour l'étude de l'introduction d'une tarification au poids des déchets, en particulier des déchets encombrants, dans le cadre du projet de nouvelle déchetterie intercommunale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,
Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux,

Suite à des informations importantes obtenues après la réunion de la commission du 25 août 2026, je me permets de vous les exposer maintenant afin que nous puissions prendre une décision en toute connaissance de cause.

Les arguments principaux évoqués par la commission le 25 août, pour refuser ce postulat étaient que la mise en place d'un tel système serait :

- Très lourde d'un point de vue logistique et envisageable que pour des petites communes (moins de 5000 habitants).
- Problématique à mettre en place car le terrain de la nouvelle déchetterie est en pente.
- dépendant d'un accord avec l'ensemble des communes utilisant la déchetterie.

Seule l'intelligence artificielle semble déconseiller la taxation au poids des déchets encombrants pour les grandes villes. En Suisse allemande, des villes comme Bienne, St Gall, Lucerne, Bâle et même Zürich, toutes de plus de 50'000 habitants, ont mis en place un système de taxation des déchets encombrants selon le principe du pollueur payeur au moyen de vignettes au poids (pré-pesé par le consommateur) ou au volume.

Ce sont des systèmes simples, éprouvés et acceptés par la majorité des consommateurs de ces villes. Les divers systèmes peuvent être consultés sur les sites internet de ces différentes communes.

De plus, l'argent récolté par la vente des vignettes a permis de faire diminuer les autres taxes perçues pour les déchets ménagers. Ces systèmes ont également permis de développer entre plusieurs communes de grands centres de tri de déchets encombrants ce qui permet diminuer la logistique et les coûts.

A noter que, dans son rapport sur le financement de l'élimination des déchets urbains, l'OFEV recommande explicitement **une taxe à la quantité pour les déchets encombrants**.

(<https://www.bafu.admin.ch/dam/fr/sd-web/tpCdsKj5ouj9/uv-1827-finanzierung-der-siedlungsabfallentsorgung.pdf> , annexe 2). Cette recommandation seule devrait suffire à nous inciter à étudier la question.

La mise en place de n'importe quel type de système de taxation pour nos déchets encombrants représentera un défi pour notre commune. Nous devrions cependant saisir l'opportunité de la mise en place de notre nouvelle déchetterie intercommunale pour au moins étudier la faisabilité du postulat de Mme Ziegler, à savoir :

- *D'évaluer les avantages et inconvénients d'un système de tarification au poids des déchets, en particulier des encombrants ;*
- *D'analyser les expériences existantes en Suisse, notamment en Suisse romande ;*
- *D'examiner les implications techniques, organisationnelles et financières dans le cadre du projet de nouvelle déchetterie intercommunale ;*
- *D'identifier les éventuelles contraintes majeures des autres communes concernées ;*
- *D'estimer l'évolution des coûts pour des ménages types de la commune.*

Je vous recommande donc au nom du RESOC d'accepter ce postulat tout en vous remerciant pour votre écoute.

Debora Cantoni Glaizot pour le RESOC